

Décision

Générale

colonial

Décision n° 763 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 763

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 juin 1961

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro

30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de vingt-cing mille neuf francs (25.009) est accordée à M. Mohamed Hassan, cuisinier au Gouvernement, victime d'un accident du travail survenu le 25 avril 1961. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé de tout recours civil ou contentieux sauf aggravation médicalement constaté de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le _Budget local de l'exercice 1961,

chapitre 1, article 3, \$ 1.